



### CONVERSION DU COMITÉ AVISEUR DE RSI ENVIRONNEMENT EN COMITÉ DE SUIVI

Un comité aviseur ayant pour mandat de favoriser l’ancrage des projets de développement de RSI Environnement dans le milieu fut mis en place en 2019 pour l’accompagner tout au long de l’évaluation environnementale. Ce Comité aviseur était composé d’acteurs aux opinions et expertises diversifiées afin de pouvoir proposer des solutions à RSI face à différents enjeux liés à leurs opérations.

La composition du Comité aviseur était la suivante :

- Municipalité de Saint-Ambroise;
- SADC du Fjord;
- Agrinova;
- Voisins et agriculteurs;
- Cégep de Jonquière;
- Domaine La Florida.

RSI désire convertir ce Comité aviseur en Comité de suivi pour la période de construction et d’opération du projet. Cette conversion du rôle du Comité permettrait à RSI de poursuivre le dialogue avec la communauté en permettant une collaboration plus étroite basée sur la confiance et le respect. En élargissant le mandat du comité, l'entreprise souhaite tirer parti de l'expertise accumulée du comité pour résoudre rapidement les défis émergents et optimiser les opérations.

#### Mandat proposé

Contribuer activement à la prise en compte des intérêts, des attentes et des enjeux de la communauté dans la mise en place et l’opération de la nouvelle unité thermique de RSI Environnement afin de favoriser une cohabitation réussie avec son milieu.

#### Objectifs proposés

- Constituer un espace de dialogue et de partage d’informations structuré entre RSI Environnement et les acteurs du milieu qui sont directement ou indirectement liés à ses activités.
- Contribuer à l’amélioration continue des opérations et des suivis environnementaux de RSI Environnement pour assurer une meilleure intégration à son milieu, notamment par le suivi de la gestion des plaintes.
- Assurer un suivi continu de l’état d’avancement des travaux de construction de la nouvelle unité thermique et contribuer à sa planification et mise en œuvre.
- Proposer des recommandations à RSI quant à des initiatives visant la réduction des enjeux environnementaux liés aux opérations, dont plus spécifiquement les émissions de gaz à effet de serre.

## Composition proposée

La composition proposée du comité de suivi est la suivante :

| Catégorie de membre                                | Nombre de sièges<br>comité aviseur | Nombre de sièges<br>comité de suivi |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Institutions d'enseignement et Centre de recherche | 2                                  | 1                                   |
| Élus                                               | 1                                  | 1                                   |
| Organismes socioéconomiques                        | 2                                  | 1                                   |
| Voisinage                                          | 1                                  | 1                                   |
| Secteur agricole                                   | 1                                  | 1                                   |
| Institutions publiques                             | 1                                  | 1                                   |
| Expert indépendant                                 | -                                  | 1                                   |
| Organismes environnementaux                        | -                                  | 1                                   |
| <b>Total</b>                                       | <b>8</b>                           | <b>8</b>                            |

Modifications à la composition proposée :

- Parité dans le nombre de sièges offerts aux organismes des milieux socioéconomiques, environnementaux, d'enseignement et de recherche et du voisinage.
- Ajout d'un siège pour le voisinage
- Ajout d'un siège pour le milieu municipal et gouvernemental
- Ajout de deux sièges pour les organismes environnementaux

## Fonctionnement proposé

Règles de fonctionnement générales :

- Le Comité se rencontrerait un minimum de deux fois par année, selon un calendrier approuvé et déterminé avec les membres. Le comité pourrait aussi se rencontrer au besoin, le cas échéant.
- Les thèmes des discussions sont approuvés et déterminés par les membres du comité, sur la suggestion de ces derniers ou des représentants de RSI.
- RSI prépare les documents requis pour les rencontres, afin qu'ils servent de base aux échanges et aux discussions.
- Les rencontres pourraient être animées et coordonnées par un facilitateur externe.
- Un compte rendu est rédigé. Il est ensuite envoyé par courriel aux membres du Comité pour commentaires et acceptation lors de la rencontre suivante.
- Le Comité peut recourir à des ressources expertes pour alimenter la réflexion du groupe, si nécessaire.
- Si un membre se désiste, le Comité voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'acteurs ou le même secteur du voisinage.

Contribution attendue des membres :

- Participer activement et volontairement aux travaux du Comité de suivi;
- Respecter les règles de fonctionnement adoptées par consensus;
- Prendre connaissance de l'information et de la documentation relative aux travaux du Comité;
- Formuler des questions, des commentaires et des suggestions;
- Relayer des renseignements au sein de l'organisation qu'ils représentent, le cas échéant;
- Partager avec les membres des documents ou des informations provenant de leur réseau afin de contribuer aux travaux du Comité.
- Respecter la confidentialité à l'égard de l'information qui pourrait être communiquée au sein du comité.

Engagements de RSI :

- Participer activement et de façon constructive, à titre de personne référence, aux rencontres du Comité de suivi;
- Tenir compte des avis et des recommandations du Comité et mettre en œuvre les solutions avec diligence;
- Analyser, prendre en considération et intégrer les préoccupations et les demandes exprimées;
- Rendre disponible l'information de nature publique nécessaire à la bonne marche du Comité;
- Respecter la confidentialité à l'égard de l'information qui pourrait être communiquée au sein du Comité;
- Informer les membres des activités du Comité dans des délais raisonnables pour assurer la participation de chacun;
- Assumer les coûts relatifs au fonctionnement du Comité de suivi.